



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **21-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 22 février 2012**

Le vingt-deux février deux mille douze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 14 février 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 13

Présents : M BAFFERT, V BELLE(2), M BROUZET, J CARRIER, C DIDIER, J GAUTHIER, F GILABERT, V GONNET, M MASTROMAURO, A MATRAIRE (suppléant de M. COIGNÉ), M REPELLIN, J TESSAIRE

Absents excusés : Y BOULARD, A CARBONARI, C COIGNE, G FRIER, G JULLIEN, P MOLINARO, D ROUX

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : PREVENTION DE LA DELINQUANCE- MEDIATION SCOLAIRE

Validation de la convention tripartite avec l'association CEMEA, le SIRD et le collège A Fleming sur la mise en œuvre de l'action de médiation scolaire au Collège Alexandre Fleming à Sassenage, année scolaire 2011/2012.

Rapporteur : Marcel REPELLIN

DELCOM 21-12

Le Vice-président expose :

Le SIRD, dans le cadre de sa compétence prévention de la délinquance, a inscrit dans son plan d'action, une démarche expérimentale de médiation scolaire.

Cette action relative à l'éducation et à la citoyenneté, est mise en oeuvre sur l'année scolaire 2011-2012 au collège Alexandre Fleming de Sassenage.

L'Association « Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active » (CEMEA) sera prestataire de service pour la mise en oeuvre opérationnelle de l'action.

L'objectif :

- Permettre aux élèves d'appréhender les incivilités et les violences dans l'enceinte du collège et de régler les « petits » conflits entre pairs.
- A noter que les violences, les conflits de grandes ampleurs, les problèmes graves tels que le harcèlement et le racket **ne relèvent pas** de la médiation scolaire.

L'association CEMEA s'engage à mettre à la disposition du collège Alexandre Fleming un ou des intervenants qui seront chargés de mettre en oeuvre la formation à la médiation scolaire pour les élèves. Leur intervention se caractérise en trois phases :

- une phase de sensibilisation des élèves
- une phase de formation des élèves médiateurs
- une phase de supervision

Le Principal du Collège Alexandre Fleming, informera l'ensemble de son équipe administrative et pédagogique des objectifs de la médiation afin de faciliter les interventions des CEMEA. Une salle du collège sera mise à disposition des médiateurs chaque fois qu'ils seront sollicités pour réaliser une médiation.

La coordonnatrice du CISP du SIRD supervisera le dispositif.

Un comité de pilotage a été constitué et a pour mission de porter la dynamique de l'action à l'intérieur et à l'extérieur du collège, d'élaborer et de conduire l'évaluation de l'action.

Un bilan détaillé de l'action de médiation qui a lieu pendant l'année scolaire 2011/2012 sera fourni par le Collège Alexandre Fleming en collaboration avec les CEMEA et le SIRD.

Le SIRD s'engage à financer la somme de 2 500 € à l'association CEMEA pour la mise en oeuvre de cette action.

Le Collège Alexandre Fleming financera la somme de 500 € à l'association CEMEA.

IL EST PROPOSE AU COMITE SYNDICAL

- **D'ADOPTER** : La convention tripartite entre le SIRD, les CEMEA et le collège Alexandre Fleming portant la mise en oeuvre de l'action de médiation scolaire au collège Alexandre Fleming pour l'année 2011/2012,
- **D'AUTORISER** le président à la signer.

- **CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**
- Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 23 février 2012
Le Président,
Michel BAFFERT